

**NOTE D'ETAPE SUR L'EVALUATION AU 31 DECEMBRE 2010**

**REDIGEE PAR UNIVERSITE PARIS SUD**

**DOSSIER :** AP1\_n° 486

***Intitulé du projet :*** Accompagnement Bilan Réorientation Insertion

***Porteur du projet :*** Université Versailles Saint Quentin (UVSQ)

***Evaluateur du projet :*** Université Paris Sud  
Professeur Georges Michaillesco

***Région d'expérimentation :*** Ile de France

***Date de démarrage effectif de l'expérimentation :***  
2<sup>ème</sup> semestre 2009/2010

## **1. Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation**

La problématique du projet ABRI est celle des étudiants « décrocheurs »

A partir de l'identification d'étudiants ayant une forte probabilité de décrochage, deux objectifs sont poursuivis :

A court terme, définir, avec l'étudiant décrocheur, un projet lui permettant de sortir positivement de sa situation de décrochage ;

A plus long terme, à partir de l'analyse des situations rencontrées par les étudiants accompagnés et des solutions testées lors de la phase expérimentale, proposer un ensemble de solutions de remédiation alternatives structurées.

Les étudiants décrocheurs sont repérés et accompagnés en 5 étapes :

1. Repérage par les équipes pédagogiques et les conseillers de l'équipe projet ABRI
2. Bilan individuel avec l'étudiant
3. Construction d'un projet personnalisé
4. Construction d'un plan d'action personnalisé
5. Suivi individualisé

**Pour l'évaluation de ce projet**, la démarche suivie repose sur :

- ✓ Rencontres avec les responsables du projet (Françoise Chambre et Alain Nicolas)
- ✓ Participation au comité de pilotage
- ✓ Données du rapport d'activité transmises le 06/02/2011
- ✓ Comparaison avec des situations équivalentes rencontrées dans les composantes de l'université Paris Sud.

## 2. Etat d'avancement et premiers résultats

### Mise en place du dispositif

Le lancement effectif se situe, compte tenu des retards de la signature officielle du projet, au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2009/2010.

La première étape a consisté à **composer et structurer l'équipe projet** et son mode de fonctionnement avec le réseau des correspondants de ce projet dans les composantes de l'UVSQ. Outre les animateurs enseignants chercheurs de l'UVSQ, elle est maintenant constituée de 3 conseillers d'orientation psychologues et d'un chargé d'ingénierie de formation.

La seconde action importante à **faire connaître le projet** auprès des étudiants et des équipes pédagogiques des différentes filières proposées par les composantes de l'UVSQ. L'articulation avec les différents dispositifs liés au Plan Réussite en Licence (tutorat étudiant, enseignant référent, Unités d'enseignement « Projet Professionnel de l'Etudiant » (PPE) et « Méthodologie » a aussi été clarifiée.

La troisième action porte sur la **constitution d'une base de données ABRI** nécessaire pour capitaliser et exploiter les situations rencontrées, les solutions de remédiation proposées et les résultats obtenus. Un logiciel a été créé pour collecter les informations (mise en place, maintenance et suivi par un apprenti DUT informatique sous contrat avec l'UVSQ).

**Ces 3 actions peuvent être considérées comme opérationnelles à ce jour**, même si l'aspect communication sera certainement être plus efficace avec le premier retour d'expérience et le « bouche à oreille » des premiers étudiants ayant bénéficié du dispositif.

### Données chiffrées

Les résultats actuels du projet sont détaillés dans le rapport de janvier 2011.

Les étudiants plus particulièrement visés sont ceux inscrits en L1 de l'UVSQ (3226).

- ✓ 410 « décrocheurs » ont été détectés (12,7% de l'effectif L1)
- ✓ 169 ont accepté de rencontrer un COP (5,2% de l'effectif L1)
- ✓ 94 ont été accompagnés par l'équipe ABRI (2,9% de l'effectif L1, 2/3 de femmes, 1/3 d'hommes)

### Ces premiers chiffres amènent quelques commentaires :

Sans surprise c'est la filière droit qui fournit l'essentiel des étudiants en difficultés.

Le pourcentage d'étudiants en difficultés est du même ordre de grandeur de celui observé dans les autres universités.

Le nombre de décrocheurs devrait être comparé au nombre d'étudiants présents aux examens semestriels pour mesurer l'efficacité du dispositif de communication et de détection mis en place.

La perte constatée entre les détectés et rencontrés. Comment l'expliquer : impossibilité de contacter les étudiants, refus de l'étudiant de considérer comme difficile sa situation, manque de moyens humains sur cette phase du projet ?

Même remarque sur le nombre d'accompagnés : est il limité par les moyens attribués au projet ABRI ?

La distribution homme – femme de la population de décrocheurs détectée, serait aussi intéressante à donner et analyser.

## Traitement du « décrochage »

Les étudiants qui ont accepté d'entrer dans le dispositif ABRI ont surtout été amenés à réfléchir à leur motivation pour la filière en cours, à leurs aspirations et leur projet personnel et professionnel.

Ceci conduit à des réorientations complètes et parfois surprenantes. Les tableaux indiquent que 21% des étudiants traités ont totalement changé d'orientation. C'est la preuve que l'entrée en université se fait trop souvent sans aucune réflexion en amont. Le projet ABRI permet aux étudiants qui en bénéficient de réfléchir à ce qu'ils souhaitent vraiment pour leur avenir. Il leur évite de procéder par essai et erreur et de perdre plusieurs années à se chercher.

Ces résultats du projet ABRI montrent que c'est bien notre système d'information et orientation au moment du bac qui est en cause et est à l'origine de beaucoup d'échecs et de décrochages.

Les **solutions immédiates proposées** aux étudiants qui sont entrés dans le dispositif de remédiation sont assez classiques :

- ✓ Réorientation vers des DUT, BTS, écoles de commerce de spécialités voisines ou même souvent totalement différentes.
- ✓ Orientation vers un S2 d'une filière de l'UVSQ plus appropriée au niveau ou aux aspirations de l'étudiant.

Un point important doit être précisé : il concerne la validation du semestre au cours duquel l'étudiant a été amené à être considéré comme décrocheur. Une validation partielle est elle possible et dans quelles conditions ?

Il est encore trop tôt pour se faire une idée précise de ce que ces solutions ont apportés aux étudiants. Elles ont le mérite de ne pas laisser l'étudiant galérer dans une filière qui ne le motive pas et s'enfoncer dans la spirale de l'échec, en lui proposant un accompagnement pour trouver le chemin d'une réussite future.

C'est un point très positif du projet : créer un véritable cellule de suivi des étudiants en difficultés en les sortant de leur anonymat et en les accompagnant.

**Au vu des premiers éléments observés, le projet ABRI paraît maintenant bien lancé. Les résultats sont conformes aux objectifs qui initialement étaient fixés.**

**La base de données de cas concrets qui se construit devrait permettre de mettre en place des dispositions pérennes pour lutter contre l'échec en première année de licence.**

**La complémentarité et les synergies potentielles de ce dispositif avec certaines dispositions mises en œuvre pour le plan réussite en licence devront, à mon sens, être mieux exploitées, tant pour la détection des « décrocheurs » que dans les parcours de remédiation à proposer aux étudiants.**

CERTIFICAT :

Je soussigné, **Georges Michaillesco**, responsable de la structure évaluatrice du projet **AP1\_n° 486**, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : **21 février 2011**

Signature :



Georges MICHAILESCO  
Chargé de mission  
de coordination des actions  
de formation continue  
de l'Université Paris-Sud